LE NUMERO 5 CENTIMES

L'Egalité

LE NUMERO 5 CENTIMES

DIXIEME ANNEE — N° 365

DE ROUBAIX TOURCOING

VENDREDI 30 DECEMBRE 1904

ABONNEMENTS
Nord et Départements limitrophes . . . Trois mois : 4 fr. 50 Six mois : 9 fr. Un an : 18 fr.
Autres Départements . . . . . » 5 fr. 50 » 11 fr. » 22 fr.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION :
ROUBAIX, 146, Rue Saint-Jean, 146, ROUBAIX

ANNONCES
Les annonces sont reçues directement au Bureau du Journal et dans toutes les Agences de Publicité

La Journée d'Hier

La Chambre a voté l'autorisation d'une loterie au profit de l'œuvre du Sanatorium de Saint-Pol sur-Mer. — Le douzième provisoire a été adopté par 363 voix contre 85. — La proposition de Basly, tendant à ouvrir un crédit de 25.000 francs pour les verriers chômeurs d'Hénin-Liétard, a réuni l'unanimité.

—o—

Le décret de clôture de la session parlementaire a été lu à la Chambre et au Sénat.

—o—

M. Boucard a poursuivi son enquête sur l'affaire Syveton. — Une perquisition a été opérée au domicile de l'avocat Noilhan.

—o—

A Roubaix, les funérailles civiles du citoyen Hervé Milbéo, ancien adjoint au maire socialiste Carrette, ont revêtu le caractère d'une imposante manifestation.

LA CRISE UNIVERSITAIRE à Lille

La troisième République a fait pour l'enseignement en général, et pour l'enseignement supérieur en particulier, des sacrifices qu'aucun autre gouvernement de notre pays n'avait songé à faire avant lui.

Le résultat obtenu a-t-il été proportionnel à l'effort accompli ? Certains bons esprits se le demandent en présence du marasme dans lequel semblent être tombés certains services de nos Facultés, en particulier de nos Facultés des sciences dont je m'occuperai tout d'abord ; et on envisage non sans quelque tristesse, le jour où des laboratoires créés et outillés à grands frais, seront dépourvus de toute population scolaire.

Quelles sont les causes de cet état de choses ? Y a-t-il moyen d'y remédier ?

L'état actuel qui me paraît si regrettable pour l'avenir de nos Facultés des sciences, est dû à la suppression de certaines catégories d'étudiants et aussi à l'organisation défectueuse de l'enseignement dans certaines chaires. Nous nous bornerons, pour aujourd'hui, à étudier la première des causes de la diminution de notre population scolaire et du remède à y apporter.

Les étudiants de nos Facultés des sciences peuvent se grouper en un certain nombre de catégories :

1° Ceux qui se destinent à l'Enseignement ;

2° Ceux qui recherchent trois certificats d'études supérieures quelconques pour être dispensés de deux années de service militaire ;

3° Ceux qui recherchent le diplôme de licencié pour être dispensés du baccalauréat ès lettres, en vue des études médicales ;

4° Ceux qui se destinent à l'Industrie ou à l'Agriculture.

Les difficultés éprouvées par les étudiants de la première catégorie pour arriver à se créer une situation sont inouïes étant donné le nombre restreint de places d'agrégation mises au concours. Leur nombre diminue chaque jour et on pourrait citer des Facultés où les cours correspondant à certains ordres d'agrégation, n'ont jamais lieu faute d'élèves.

Avec la nouvelle loi organisant l'égalité des charges militaires pour tous, avec la nouvelle organisation de l'enseignement secondaire donnant les mêmes sanctions à tous les baccalauréats, les étudiants de la deuxième et troisième catégories disparaissent entièrement, et je pourrais fournir des statistiques basées sur des documents incontestables, démontrant que c'était pour certains services, les sources uniques de leur population scolaire. De telle sorte que l'on est exposé à voir demain, lorsque les lois et règlements nouveaux seront mis en vigueur, les professeurs sans élèves et les laboratoires déserts.

Ce sont donc les étudiants de la dernière catégorie, ceux qui se destinent à l'Industrie ou à l'Agriculture, qui peuvent seuls infuser un sang nouveau à nos Facultés des sciences et leur donner une nouvelle vigueur.

Certains professeurs ont compris qu'ils devaient joindre à leur enseignement dogmatique, un enseignement pratique permettant aux jeunes gens qui suivent leurs cours, d'emporter de leurs études, en même temps qu'un savoir théorique étendu, des connaissances techniques.

A Lille, on a créé l'enseignement de la chimie industrielle et agricole et l'Institut de chimie, grâce à l'initiative de M. Buisine, chaudement soutenue et encouragée par une administration sage et prévoyante, a ouvert ses portes, non seulement aux jeunes gens munis de leur baccalauréat, mais à tous ceux qui justifient de connaissances générales suffisantes pour pouvoir suivre avec fruit les cours de l'Ecole de chimie.

L'enseignement de la chimie industrielle à la Faculté des sciences de Lille correspondait bien à un besoin ; malgré la présence dans notre ville d'un Institut technique important, cet enseignement a été le plus prospère de la Faculté au point de vue du nombre des auditeurs, et a déjà fourni bon nombre d'ingénieurs chimistes à notre région d'abord, et aussi aux régions les plus éloignées du globe.

La Physique a suivi le même mouvement et on a annexé au magnifique institut de la rue Gauthier de Châtillon, l'installation plus modeste de la rue des Fleurs. Les élèves affluent déjà et l'enseignement de la physique à la Faculté aura bientôt repris un nouvel essor.

Que l'on ne nous objecte pas que ces enseignements pratiques portent ombrage à l'enseignement spéculatif, au contraire. Des jeunes gens qui n'auraient pas suivi volontiers ce dernier enseignement pris isolément, le font avec joie parce qu'il éclaire d'un jour nouveau et facilite l'étude de l'enseignement pratique qu'ils recherchent.

Jamais il n'y a eu autant d'auditeurs sur les bancs des amphithéâtres de chimie générale et de physique générale, que depuis qu'il y a un enseignement de physique industrielle et de chimie industrielle.

Il ne faut pas croire que le niveau des études y soit abaissé pour cela. La vérité scientifique est généralement simple et peut être mise à la portée des intelligences moyennes ; et s'il est des professeurs qui aiment à l'envelopper de quelque mystère et à ne la dévoiler que dans une langue parabolique, compréhensible seulement pour quelques initiés, il en est qui s'efforcent de la montrer en sa simple et claire beauté.

Ceux-là ont produit un effort méritoire qui se traduit en utile résultat.

L'extension de l'enseignement pratique me paraît être donc une première mesure à prendre pour redonner la vie à nos instituts. Des réformes d'ordre intérieur s'imposent aussi dans oeaucoup de laboratoires. Je les examinerai dans un prochain article.

Emile RAYMOND.

EXPERTS JOURNALISTES

On vient de faire en Autriche le premier essai d'une très curieuse institution nouvellement créée à Vienne : celle des experts-journalistes qui ont à intervenir dans les procès de presse afin de donner aux juges leur appréciation d'hommes du métier.

La première affaire où les experts ont comparu mettait en cause le gérant d'une feuille satirique qui avait accusé un médecin d'avoir retenu en gage un enfant jusqu'à ce que les parents eussent payé les honoraires demandés pour les soins donnés au petit patient. Le fait était faux et le rédacteur responsable se justifia en disant : « Nous avons vérifié l'existence de ces gens ainsi que l'exactitude de l'adresse, et nous avons considéré l'enquête comme suffisante ».

Les experts-journalistes n'ont pas été de cet avis. Selon eux le journal devait s'assurer de l'identité des parents, mais en plus coestater qu'ils étaient bien les auteurs de la lettre et leur en faire maintenir les termes. Le journal a été condamné à 300 couronnes d'amende.

CHRONIQUE

Le père Lamud

L'histoire du père Lamud ressemble aux histoires de sorciers d'un autre âge, et, si le bonhomme eût existé aux temps des bûchers, il était bien sûr d'y monter. J'imagine qu'il y fut monté en brave, affirmant, par le sacrifice de sa vie, ce qu'il croyait « une vérité ».

Le père Lamud possède le don de lire dans la main, il établit d'après une technique à lui, une sorte de réalité, basée sur l'ensemble des lignes ; comme le savant qui, d'après son calcul, sait la durée de l'absence d'une étoile, et donne l'heure exacte de son retour, le père Lamud se faisait fort, d'après l'aspect des lignes de la main, d'émettre des probabilités certaines sur l'évènement marquant d'une destinée humaine. Il disait cela sans forfanterie, avec réserve et conviction. Il regrettait que sa science subtile, ne fût qu'une réalité, timide, balbutiante, mais il affirmait qu'elle serait une réalité de demain.

Cet espoir semble bien incertain, s'il paraît réalisable au père Lamud, dont le désintéressement est réel, puisqu'il a toujours dédaigné de faire de sa science un moyen de fortune.

Cependant, le bonhomme ne possède pas un liard, il vit au jour le jour de son état de chaisier.

Si on lui demandait comment il avait acqui de pareilles connaissances, le père Lamud disait de son ton tranquille que la solitude, pour certains esprits, est une bienfaitrice : A son ombre, la sensation directrice, toujours en contact avec l'extérieur, éveillait des énergies assoupies, ravivait par son activité incessante, le sentiment inné « du mieux ». La variété des impressions ressenties élargissait l'horizon humain, et l'esprit concevait une autre manière d'être : les sens s'affinaient ; on voyait mieux et plus juste ; on discernait en soi des trésors jusqu'alors cachés par le voile épais de l'ignorance ; on se sentait tout près de cet univers des choses et la démonstration la plus vive c'était l'ignorance, le plus grand des maux humains, sans elle, il n'y aurait point d'indigence, point de pauvreté. Quand on sait voir, sentir, comprendre sa vie, on n'a garde de la gâter.

Le père Lamud ajoutait que les sensations véhiculaient le fait prêt à se produire ; c'était leur mission humaine, pas le moindre miracle là-dedans, la nature ayant mille manières libres de s'exprimer. Ce phénomène, dont il indiquait les manifestations, n'était pas plus curieux que l'enregistreur de la voix, ni que le transmetteur électrique. Une main humaine a une physionomie où viennent se refléter les défauts et les qualités du caractère, rien de plus, rien de moins. Il est possible d'en saisir l'expression et de la définir, et, quand on sait bien son art, il est rare qu'on se trompe.

Le bonhomme paraissait très pénétré de cette vérité ; ses yeux éclairaient son blème et osseux visage, devenaient si jeunes, leurs rayons si actifs qu'ils communiquaient la chaleur de la persuasion.

Bon, très serviable, partageant, au besoin, ses gros sous, avec de plus pauvres que lui, ses voisins l'aimaient, l'admiraient, mais les jeunes, les vieilles, refusaient de lui confier leurs mains. Il savait trop de choses ; elles avaient l'appréhension d'une force redoutable qui ne se bornait pas, aux puérilités banales des diseuses de bonne aventure : Elles sentaient la différence des deux « savoir » :

On les plaisantait en pure perte, elles ne voulaient pas des prédictions du père Lamud.

Cependant, un soir du mois d'août dernier, un jeune homme, Stéfane, cultivateur aisé, resté seul au logis, ses parents étant morts d'une épidémie qui avait sévi avec fureur dans la petite ville de Buteuil, abandonna sa main au père Lamud.

Celui-ci s'assit sur un tabouret, juste à la hauteur de la lampe à pomme d'étain, retenue au manteau de la cheminée par un fil d'archal.

Le bonhomme souleva la main de Stéphane comme s'il eut voulu en évaluer le volume, et la regarda longuement avec attention, puis brusquement la lâcha.

Ce n'était point dans les habitudes du père Lamud d'agir de la sorte. L'examen laissait donc à désirer ? Stéfane voulut savoir.

Le père Lamud lui dit que les lignes étaient très embrouillées et que cela n'indiquait rien de bon. Ce laconisme impressionna un peu Stéfane, mais au bout de quelques semaines il avait oublié la prédiction.

Un matin, le jeune homme fut avisé que son oncle Raymondi, commerçant à Etielle, venait de mourir, et, l'avait fait son héritier.

Stéfane partit aussitôt.

La servante du défunt et son fils qui avaient déjà mis la maison au pillage, reçurent si mal Stéfane, que celui-ci alla s'installer à l'hôtel du Plat d'Etain au bout de la même rue qu'habitait son oncle.

Après son dîner, il alla sur les remparts, transformés en jardins publics, d'où l'on découvrait une vue splendide.

Il s'assit sur un banc sous des mélèzes, dont le chuchottement portait à la méditation. Une à une les étoiles piquaient le ciel bleu profond, et les lumières, au loin, brillaient aux croisées du petit faubourg.

L'allée était maintenant complètement déserte. Stéfane se leva avec l'intention de regagner son hôtel. Il reçut soudain, un violent coup de couteau dans le dos. Il s'affaissa sans pousser un cri. La lame après avoir perforé le poumon, avait joint le cœur.

Quand le vieux chaisier apprit l'assassinat de Stéfane, il dit : « J'avais vu juste, pauvre garçon ! »

Cécile CASSOT.

Un fructueux placement

Pie X avec un sentiment de l'actualité dont il faut lui savoir gré, a cru discerner qu'il existe, en ce moment un courant de faveur des lois de prévoyance.

Avec un rare à-propos, il a prétendu appliquer aux choses saintes ce mouvement d'opinion.

En conséquence il vient de composer une petite prière assez simple dans sa forme, mais stupéfiante dans ses effets. Cette oraison a le don de vous inoculer une grâce tellement suffisante que le Provincial de Pascal lui-même en serait affolé.

Celui qui l'a récitée, en effet, acquiert, une fois pour toutes, l'indulgence plénière *in articolo mortis*. La *Semaine religieuse* s'en explique avec précision :

L'indulgence que l'on gagne alors n'est point donnée immédiatement ,mais elle est réservée par la volonté du vicaire de Jésus-Christ pour le moment de la mort, Celui donc qui accomplit cet acte de pitié est sûr d'avoir, quelles que soient les circonstances de son trépas, une indulgence plénière quand son âme paraîtra devant le Seigneur.

Cette concession est valable à perpétuité.

Voici le texte de cette profitable prière :

Seigneur mon Dieu, dès maintenant, quel qu'en soit le genre et selon qu'il vous plaira, d'un cœur tranquille et soumis, j'accepte de votre main la mort avec toutes ses angoisses, ses peines et ses douleurs.

Et maintenant, lecteurs, ne vous fâchez pas mais observez que, si vous avez eu la patience de lire entièrement cet écho, l'indulgence plénière vous est acquise, bon gré mal gré, à l'article de la mort.

ÉCHOS ET NOUVELLES

HERITAGE INESPERE

L'autre jour, un notaire de Hambourg sollicitait de M. de Bülow, chancelier de l'Empire allemand, une audience immédiate « pour communication personnelle ». Introduit aussitôt, le notaire annonçait gravement au chancelier stupéfait qu'un certain docteur de Godelfroy venait de s'éteindre dans sa propriété, située près de Hambourg, et que, ne laissant pas de proches parents, il avait institué en bonne et due forme M. de Bülow son principal légataire. Celui-ci hérite de ce fait de la coquette somme de 2 millions 400,000 marks, soit environ trois millions de francs. M. de Bülow, ajoute la chronique, n'a pas hésité à retenir le notaire à déjeuner... Je t'crois !

—o—

POLYGLOTTISME

Un journal allemand annonce la mort, à Christiania, d'un polyglotte célèbre, Sauerwein, qui possédait environ *quarante* langues et dialectes, notamment le japon, le sanscrit, le turc, le wende, le lithuanien, l'arabe. A l'occasion du congrès des orientalistes de 1899, il avait publié un livre dans lequel il saluait le congrès en toutes langues. Le séjour qu'en dernier lieu il était allé faire en Suède avait pour but l'étude d'un dialecte suédois qui l'intéressait tout particulièrement.

—o—

DACTYLOGRAPHIE

Le record du monde en dactylographie était acquis à Miss Mary E. Pretty, qui pianota 22,000 mots en un jour sur sa machine à écrire. Il vient de lui être ravi par Miss Olive R.Cameron, expéditionnaire au ministère de l'intérieur à Washington : en sept heures, elle a typé 23,000 mots. Il y a donc des dactylographes sérieuses au Etats-Unis, quoi qu'en disent les épouses légitimes des « businessmen ».

—o—

COMPTABILITE, S. V. P. !

Il y aurait un moyen de mettre fin aux différends de M. Jules Lemaître et de la veuve Syveton.

Ce serait d'exhiber la comptabilité de la « Patrie Française ».

M. le juge Boucard a-t-il songé à en « éclairer sa religion » ?

Cela devient urgent.

Les nationalistes, qui réclamaient à cor et à cri la comptabilité de Mascuraud, en juillet, ne nous refuseront pas celle de Jules Lemaître en décembre.

NOS DÉPÊCHES

par Services Télégraphiques et Téléphoniques spéciaux

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Paris, 28 décembre. — La séance s'ouvre à 2 heures 20, sous la présidence de M. BRISSON.

Le sanatorium de St-Pol

La Chambre prend en considération le projet de résolution de MM. Basly, Bersez, Léon Bourgeois et plusieurs de leurs collègues, tendant à l'autorisation d'une loterie au profit de l'œuvre du sanatorium de Saint-Pol-sur-Mer, pour lui permettre d'achever l'hôpital maritime de Zuydcoote pour les enfants scrofuleux et rachitiques.

LE DOUZIEME PROVISOIRE

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de douzième provisoire pour le mois de janvier.

M. GEORGES BERRY a la parole.

Si nous sommes acculés, dit-il, à l'expédient des douzièmes provisoires, c'est le gouvernement seul qui doit en supporter la responsabilité.

Le rapport de M. Merlou constate que, si le budget n'a pas pu être voté en temps utile, c'est la faute du gouvernement.

M. REVEILLAUD. — Vous et vos amis avez interpellé tout le temps.

M. BERRY. — C'est le gouvernement qui a demandé à la Chambre de discuter diverses propositions qui, comme l'impôt sur le revenu, dont la discussion a absorbé dix séances, n'ont pu aboutir.

Si les vingt-deux séances, qui ont été consacrées à diverses discussions, avaient été consacrées au budget, nous ne serions pas dans la nécessité de voter un douzième provisoire.

C'est le président du conseil qui a voulu ce retard ; c'est lui qui a voulu que la discussion du budget se prolonge après le 1er janvier, pour retarder les réformes promises et pour ne pas discuter le budget de la marine, débat qui aurait entraîné la chute du ministre de la marine et peut-être du ministère.

C'est pour la même raison que les interpellations sur les grèves de Marseille ne sont pas encore terminées.

Le budget ne sera pas voté avant Pâques, le gouvernement aura ainsi gagné quatre mois et fait une politique contraire aux intérêts de la démocratie.

En effet, après Pâques, la Chambre ne siégera que pendant un mois et demi et elle n'aura le temps de discuter ni l'impôt sur le revenu, ni la séparation des Eglises et de l'Etat, ni les retraites ouvrières.

M. VAZEILLE déclare qu'il ne votera pas le douzième provisoire. En mon nom personnel, ajoute-t-il, je veux poser quelques questions au gouvernement.

M. DEJEANTE. — C'est une interpellation.

M. VAZEILLE. — Je m'étonne de ces interruptions venant d'un parti qui a tant usé de la liberté de la parole. Un régime qui supprimerait la liberté de discussion nous ramènerait à l'impérialisme.

Le régime des douzièmes provisoires frappe de stérilité le travail parlementaire.

M. VIOLETTE. — La plupart des séances ont été occupées par les interpellations nationalistes.

M. VAZEILLE. — Si on excepte les interpellations concernant la convention franco-anglaise qui ne venaient pas de l'opposition, on n'a interpellé que le vendredi, c'est-à-dire le jour spécialement réservé.

Il est commode de protester et, de tout temps, on a reproché à l'opposition d'être la cause de tous les maux, encore faudrait-il prouver ces affirmations.

Le président du conseil a-t-il prononcé une seule parole, pour demander instamment à la Chambre de terminer le budget avant le 31 décembre ?

Un douzième provisoire sera insuffisant, et il est à prévoir que le budget ne pourra pas être voté avant Pâques.

J'en ai fini ; je ne veux pas insister davantage, car il n'y a pire sourd que celui qui ne veut pas entendre ; chacun prendra ici sa responsabilité.

La méthode de travail imposée à la Chambre, par le président du conseil, amènera la faillite du programme des réformes du parti républicain ; nous reparlerons de tout cela, et je suis prêt à discuter l'attitude du parti socialiste.

Je ne veux pas m'associer aujourd'hui à une politique qui aboutit au néant.

M. RIBOT a la parole. — Je voulais poser une question au ministre des affaires étrangères, au sujet des évènements du Maroc.

Vous avez lu que la mission française et nos nationaux avaient été invités à quitter Fez avec notre consul.

Je ne veux pas croire ces nouvelles exactes ; je ne veux pas croire que notre ministre à Tanger ait été mis en demeure de quitter cette ville ; alors que sa présence à Fez serait plus nécessaire que jamais.

Il est singulier que, depuis le mois de mai, où l'accord franco-anglais a été signé, nous ne soyons pas mis en rapport avec le makhzen.

Je ne veux pas engager, aujourd'hui, un débat, surtout en l'absence du ministre des affaires étrangères, mais je tiens à prendre date pour une discussion ultérieure et, à la rentrée, je déposerai une demande d'interpellation.

La discussion générale est close.

M. DOUMER, président de la commission du budget. — La commission du budget tient à dégager sa responsabilité, en ce qui concerne les crédits du ministère de la marine.

Le ministre de la marine s'est borné à lui transmettre une feuille portant le total des crédits de l'année, divisée par douze, sans y joindre aucune espèce de justification.

Pour faire une telle besogne une administration n'est pas nécessaire.

Le douzième provisoire est voté par 363 voix contre 85.

Les notes des fonctionnaires

M. ARNAL dépose une proposition de résolution invitant le gouvernement, en attendant le vote de la loi de finances et prenant acte des déclarations de M. Combes concernant la suppression des notes secrètes, à donner connaissance aux fonctionnaires civils et militaires des notes qui leur ont été données.

Il demande l'urgence et la discussion immédiate.

LE PRESIDENT dit que cette motion est irrégulière dans la forme et dans le fond, car elle constitue un véritable ordre du jour ne pouvant venir qu'après interpellation.

Il invite M. Arnal à attendre la discussion de la loi de finances pour présenter sa motion.

M. ARNAL dit que s'il ne veut pas attendre la loi de finances, c'est que celle-ci ne sera pas votée avant la fin de janvier et que c'est vers la fin de l'année et au commencement de l'année nouvelle, que se donnent les notes pour les tableaux d'avancement, décorations, etc.

CONSTANS qui a présenté un article additionnel à la loi de finances, ayant le même objet, dit que tout le monde condamne aujourd'hui les notes secrètes. Sa proposition sera certainement votée par la Chambre et le Sénat et fera partie intégrante de la loi. M. Arnal ferait donc mieux d'attendre la discussion de la loi de finances.

M. ARNAL maintien sa motion à titre d'essai.

M. COMBES déclare qu'il a toujours pensé que cette question devait être réglée par un acte législatif. C'est pourquoi il demande qu'elle soit réservée jusqu'à la loi de finances.

Le gouvernement n'a pas d'ailleurs à faire d'essai. Quand la loi sera votée il l'appliquera.

M. ROCH demande le renvoi à la commission du budget.

M. ARNAL accepte le renvoi à la commission du budget et prend acte des déclarations du président du conseil.

M. COMBES. — On a demandé si les notes politiques disparaîtraient. J'ajoute que ce sont surtout les notes politiques qui doivent disparaître.

La motion Arnal est renvoyée à la commission du budget.

LES VERRIERS D'HENIN-LIETARD

Vote de la proposition de Basly. — Un crédit de vingt-cinq mille francs.

La proposition de BASLY, tendant à ouvrir au ministère de l'intérieur un crédit extraordinaire de 25,000 fr. pour venir en aide

---

FEUILLETON DU 30 DECEMBRE. N° 17

LES

Vautours de Paris

PREMIERE PARTIE

LE DRAME DE FONTAINE-AUX-BOIS

VII

Toujours la femme

C'était là que Michel Clopin était né quarante ans plus tôt ; c'était là qu'il avait vécu depuis sans quitter cette maison qui lui venait de ses parents, excepté pour son service militaire qui lui avait fait voir du pays et donné des habitudes de plaisir et des ambitions qu'il cachait au-dedans de lui-même, en désespérant de trouver jamais un moyen de les réaliser.

Dans la cuisine, sur l'aire d'argile battue, une table boiteuse, un dressoir avec quelques plats de terre, des verres et des assiettes ébréchées, une demi-douzaine de chaises et le lit caché à demi par une antique tenture de toile à carreaux rouges et gris, formaient toute la richesse mobilière du propriétaire.

Terrain, maison et meubles ne valaient pas trente louis au total, mais tout de même Clopin s'estimait heureux dans cette misère, parce que là du moins il était chez lui.

C'est énorme.

Pardon ! nous omettons un objet intéressant.

C'était un vieux flingot à piston installé sur un râtelier au-dessus du manteau de la cheminée, saupoudré de poussière et rapiécé comme une vieille veste, à deux coups, incapable de servir, selon toute apparence, et en tout semblable à ceux qu'on trouve, moyennant cent sous, chez les armuriers de province et que les braconniers condamnés en police correctionnelle pour délits de chasse livrent aux greffiers débonnaires, qui s'en contentent.

Chinoiserie des lois et de la justice !

Le lendemain de la révélation de Jeanne Vernier au jeune duc André de Brévannes, Clopin était chez lui tranquillement occupé à exécuter, sous un petit hangar qui lui servait d'atelier, une jolie paire de sabots de femme, dans une bille de bouleau, lorsqu'il se redressa en entendant une voix un peu forte, mais agréable qui disait du bord du chemin passant devant sa haie :

— Bonjour, Michel.

— Tiens, fit-il, c'est toi, Colette ?

— Tu ne m'attendais pas ?

— Non. Entre donc.

— Tu es seul ?

— Toujours.

C'était une grande fille rousse, superbe, forte et solidement bâtie, le corsage riche, les hanches larges, le cou blanc comme du lait et les dents belles, qui arrivait tête nue, simplement mise, en servante qui aurait oublié son tablier.

Elle alla droit à la cuisine, suivie de Clopin qui semblait à la fois charmé et ennuyé de sa visite, charmé parce que évidemment c'était une de ses connaissances, ennuyé parce que l'heure fixée au comte de Rouvres pour leur rendez-vous approchait.

— Brr ! fit-elle en entrant dans la maison, il ne fait pas chaud chez toi.

Et, sans façon, elle prit une brassée de menu bois et y mit le feu.

Une flambée soudaine répandit un peu de gaieté dans cet intérieur de journalier.

Elle s'assit et étendit ses mains devant la flamme, tandis qu'elle demandait l'air froissé :

— Tu parais tout surpris de me voir. Est-ce que je te gêne ?

— Pas du tout.

— On le dirait.

— J'attends une visite.

— Laquelle ?

— Celle du comte de Rouvres !

— M. Xavier ?

— Oui.

— Un fameux fêtard...

— Possible.

— On cause à Servières dans l'auberge du père Rémi. Il y a des gens qui prétendent qu'il est au bout de sa monnaie et que bientôt il n'aura plus qu'à se faire sauter le caisson.

— Çà se peut.

— Qu'est-ce qu'il te veut ?

— Je n'en sais rien. J'attends qu'il me le dise...

— Quand doit-il venir ?

— Vers deux heures.

— Alors, nous avons le temps. Je suis partie de Servières à midi... sous prétexte d'aller voir ma tante qui est malade, et je t'ai pas mis trois quarts d'heure à faire le chemin.

— Qu'est-ce qui t'amène ?

— Quelque chose que je veux t'apprendre.

— Quoi donc ?

— Que j'en ai assez du pays et que je ne veux plus y traîner mes jupes.

— Ah ! fit Clopin qui devint alternativement rouge brique et couleur de cire jaune.

Elle observa hardiment :

— On croirait vraiment que çà te fait de l'effet.

Il ne répliqua pas.

Colette pouvait avoir une vingtaine d'années tout au plus.

Elle avait deux qualités énormes, une fraîcheur de rose qui vient de s'ouvrir et la beauté du diable, celle qui attire irrésistiblement.

Au bout d'un instant Clopin se remit de l'espèce de coup qu'il venait de recevoir et reprit :

— Tu as pourtant une bonne place.

Elle se mit à rire dédaigneusement :

— Ah ! ouitche, fit-elle, tu n'es pas difficile pour moi. Servante d'auberge, dans un bouchon où tout le monde, le maître, les voyageurs et les passants, me tiraille sans gêne à droite et à gauche... où pour deux sous de pourboire ils se croient le droit de me débiter un tas de sottises ! Ah ! non, j'en ai assez ! A la bonne heure quand c'est des messieurs comme les chasseurs de Fontaine qui viennent se rafraîchir...

— Ils te plaisent, ceux-là !

— Pardi ! je serais bien difficile. Hier, ils se sont arrêtés, une demi-douzaine, pour prendre un verre, au milieu de la chasse...

— Une riche aubaine pour toi.

— Pas mauvaise. Le duc, tu sais bien...

— Va donc... M. André ?...

— Oui... il m'a donné un louis avant de partir, un louis de vingt francs... Et son cousin, M. Xavier, me regardait avec des yeux si allumés que je lui ai dit : « Vous n'avez donc jamais vu une fille avec des yeux noirs et des cheveux jaunes ? »

— Alors qu'est-ce que tu as l'intention de faire ?

— Je veux ficher le camp de Servières et aller à Paris.

— Toi !

— Pourquoi pas aussi bien que les autres ? Je trouverai toujours une place qui vaudra la mienne. Il y a des mois qu'on me tourmente pour me prendre dans une grande brasserie du quartier des étudiants... Il paraît que j'y gagnerais ce que je voudrais.

Clopin devint menaçant.

— Tu n'iras pas ! déclara-t-il.

— Qui m'en empêcherait ?

— Tu ne voudras pas d'une pareille existence.

— Je t'écoute... Tu crois que je serais perdue, comme tu me l'as dit vingt fois. Avec ça que tu peux me faire de la morale, toi.

Il y avait toute une collection de reproches dans cette petite phrase.

Elle signifiait : — C'est toi qui m'as donné de mauvais conseils quand j'étais toute jeune ; c'est toi qui a abusé de mon ignorance et de ma faiblesse d'enfant dans ce village où j'ai été si mal élevée, abandonnée au hasard ! C'est toi qui m'as perdue en un mot, autant que la misère de la pauvre vieille femme qui, absorbée par la nécessité de gagner sa vie et la mienne, ne pouvait pas veiller sur moi !

Elle se leva brusquement.

— Je suis venue t'annoncer la chose, dit-elle. C'est décidé, et d'ici à quelques jours ce sera fait.

— Colette !

— Quand tu crierais comme un sourd, à quoi ça t'avancerait-il ? J'ai vingt ans ; tu en as plus de quarante. Je suis née dans le malheur à deux pas de la porte et tu ne m'as pas appris à suivre le bon chemin !

Elle ajouta avec une tristesse émouvante :

— Je finirais toujours aussi bien que j'ai commencé. J'ai un brin d'amitié pour toi, bien que tu ne sois pas grand'chose de bon et que tu ne vailles pas cher. Ça m'a retenue un temps... Mais à l'heure qu'il est, je vois bien que je n'aboutirai à rien et que je m'user ai le corps et l'âme dans la misère. Je veux courir la chance de Paris comme les autres !

— Ainsi tu partiras ? murmura-t-il, suffoqué.

— Le plus tôt possible !

Le sabotier s'était affaissé sur un vieux coffre.

Il était livide, les traits contractés.

Evidemment cette fille était sa passion.

S'il avait des besoins d'argent, des désirs de fortune, c'était pour elle.

Elle le tenait par les mille liens de l'habitude et du désir.

Campée debout devant lui, les mains appuyées à ses hanches, blanche et grasse, les dents superbes, le cou musculeux d'une belle forme, la peau laiteuse, la tête couronnée d'une forêt de cheveux d'un blond ardent, elle incarnait en elle cette Vénus qui inspire les passions bestiales et souffle la folie du désir aux natures les plus glacées.

Elle eut un sourire railleur.

— Tu es l'air d'une malheureuse qui va rendre l'âme, dit-elle.

— Tu trouves ?

— Tu tiens donc tant que ça à moi ?

— Tu ne l'ignores pas et tu t'amuses à me tourmenter.

Elle secoua la tête.

— Ma foi non ! A ma place tu ferais comme moi. Tu ne voudrais pas pourrir dans un trou comme Servières et dans un mauvais cabaret comme ce Lion-d'Or, où il n'y a pas d'or du tout. C'est sérieux, et veux-tu savoir ce qui m'a décidée ?

— Oui.

— C'est hier ; quand ces messieurs du château se sont arrêtés dix minutes, à l'auberge, avec leurs chevaux, il n'y en a pas un qui ne m'ait conté des douceurs...

— Ils raillaient.

— Allons donc ! Jusqu'à ton comte de Rouvres. Lui, je le connaissais déjà, et ce n'était pas son coup d'essai. Mais il y en a un autre, un petit, très gentil...

— M. Villerieu ?

(A suivre.)